

RAPPORT FINANCIER

UAMC

***Monsieur Marc LECERF, Trésorier de l'Union
Amicale des Maires du Calvados***

Union Amicale des Maires du Calvados

À Caen, le 27 septembre 2021

Monsieur le Préfet,

Mesdames, Messieurs les Parlementaires,

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Mesdames, Messieurs les directeurs,

Mes chers collègues

Mon propos en tant que trésorier de notre Union Amicale sera de vous rendre des comptes en ce qui concerne l'année 2020, de tracer quelques projections pour l'année 2021, dont nous nous rapprochons, et enfin, d'évoquer les cotisations pour l'année 2022.

En ce qui concerne l'activité de notre Union Amicale qui retrace notre fonctionnement durant l'année 2020, je vais tout d'abord vous présenter le poste des ressources, des recettes qui ont été les nôtres, qui ont marqué cette année Covid ayant largement impacté notre activité.

Je me permettrai de focaliser mon propos sur six mois (vous pourrez lire la fin d'année 2019, qui s'est déroulée dans notre ancien format). En effet, nous avons fait évoluer notre format comptable d'année de juillet à juin sur une année de janvier à décembre, ce qui a engendré un format de six mois entre deux. **Mon propos se tiendra sur notre résultat d'exercice au 31 décembre 2020, donc sur douze mois.**

S'agissant des ressources de fonctionnement :

- ✓ Les cotisations sont à 259 030 euros ;
- ✓ Les déjeuners de l'assemblée générale, il n'y en a pas eu, 0 euros ;
- ✓ Les partenariats 2020 sont à 22 500 euros ;
- ✓ La subvention du Département 30 000 euros ;
- ✓ La subvention de la ville de Caen pour la prise en charge du Centre de congrès de l'AG 2020, elle s'est tenue en visio donc 0 euros ;
- ✓ Les produits exceptionnels 106 630 euros, dont 105 300 euros pour l'opération masques et 1 330 euros en divers ;
- ✓ Et les produits financiers sont à 535 euros.

⇒ **Soit un total de nos ressources de 418 695 euros.**

J'en viens maintenant aux charges de fonctionnement, nos dépenses :

- ✓ Les services extérieurs sont à hauteur de 40 404 euros ;
- ✓ Le coût net des réunions d'information, elles n'ont pas eu lieu ou en visio, donc aucun coût, 0 euros ;
- ✓ La cotisation que nous versons à l'AMF, en votre nom, et les abonnements, représentent 127 002 euros ;

- ✓ La ristourne sur cotisations, puisque nous payons l'intégralité des cotisations avant le mois de juin, est à 7 993 euros (elle apparaît en négatif) ;
- ✓ Les impôts liés à notre siège s'élèvent à 2 922 euros ;
- ✓ Les salaires bruts à 68 207 euros ;
- ✓ Les charges sociales à 20 661 euros ;
- ✓ La dotation aux amortissements 21 761 euros ;
- ✓ Les ajustements sur les provisions pour engagement de retraite 309 euros (en négatif ici) ;
- ✓ Les charges financières 1 796 euros ;
- ✓ Et les charges exceptionnelles 90 769 euros, dont 90 769 pour l'opération masques et 49 euros en divers.

⇒ **Soit un total 365 221 euros.**

Si je prends la synthèse globale de cet exercice :

Cela fait apparaître un **total des produits de 418 695 euros en réalisé ;**

Et un **total de charges de 365 221 euros ;**

Soit un résultat de l'exercice, exceptionnel pour une année marquée par le Covid, positif à 53 474 euros.

Plus en détail cela donne donc :

- ✓ **Résultat de fonctionnement de 38 940 euros ;**
 - ✓ **Résultat financier de moins 1 261 euros ;**
 - ✓ **Résultat exceptionnel de 15 795 euros ;**
- ⇒ **Soit un résultat net de 53 474 euros.**

Avez-vous des questions sur le budget de fonctionnement ? Non.

Nous allons passer au bilan.

Le bilan au 31 décembre 2020 est le suivant :

➤ **Pour l'actif**

Les immobilisations nettes s'élèvent à 186 990 euros ;

Les cotisations dues 435 euros ;

Les aides à recevoir (partenariats, subventions, AMF) 14 500 euros ;

Les disponibilités 247 282 euros ;

Et les charges constatées d'avance 296 euros.

⇒ **Soit un total de 449 503 euros.**

➤ **S'agissant du passif**

Le fonds associatif de roulement de 60 000 euros ;

Le fonds associatif de réserve à 120 403 euros ;

Le résultat de l'exercice à 53 474 euros.

Cela nous donne un total de fonds propres de l'association de 233 876 euros ;

Les provisions pour retraite de 2 031 euros ;

Et une dette financière de 95 487 euros qui continue à diminuer puisque liée au remboursement de l'emprunt contracté pour acheter nos locaux ;

Pour les fournisseurs l'encourt est de 85 394 euros ;

Les salaires et charges sociales 17 715 euros ;

Les produits constatés d'avance 15 000 euros.

⇒ **Soit un total à équilibre de 449 503 euros.**

Pas de question sur le bilan ? Non.

Passons maintenant aux prévisions d'atterrissage pour 2021 :

➤ **S'agissant des ressources 2021**

Les cotisations sont à hauteur de 258 853 euros ;

Les déjeuners d'assemblée générale 14 000 euros ;

Les partenariats 2021 sont à hauteur de 25 000 euros ;

La subvention du Département 35 000 euros ;

La subvention de la ville de Caen pour la prise en charge du Centre de congrès de l'AG 2021 est à 4 000 euros ;

Les produits exceptionnels (partenariats supplémentaires ou ajustements récents) à 11 616 euros ;

Et les produits financiers 535 euros.

⇒ **Soit un total au niveau des prévisions d'atterrissage de 349 004 euros.**

➤ **Les charges de fonctionnement 2021**

Pour les services extérieurs 72 188 euros ;

Les réunions d'information, en coût net, représentent 0 euros ;

La cotisation à l'AMF et abonnements 127 359 euros ;

La ristourne exceptionnelle liée à notre paiement anticipé 8 000 euros ;

Les impôts 3 422 euros ;

Les salaires bruts 79 099 euros ;

Les charges sociales s'élèvent à 24 282 euros ;

La dotation aux amortissements à 20 423 euros ;

Les provisions pour engagement de retraite sont à 500 euros ;

Les charges financières à 1 589 euros ;

Les charges exceptionnelles liées à l'opération masques (encore un reliquat d'opération) 4 990 euros.

⇒ **Soit un total des charges de fonctionnement de 325 852 euros.**

La synthèse globale entre les produits et les charges donne :

Un total des produits de 349 004 euros ;

Et un total de charges de 325 852 euros ;

Soit un résultat d'exercice projeté de 23 152 euros.

Des questions sur ce budget « d'atterrissage » ? Non.

Enfin, je vous présente les cotisations 2022 :

Le conseil d'administration a décidé de diminuer les cotisations du montant de l'abonnement au Maires de France qui était effectivement réglé par l'UAMC. C'est pourquoi une fraction « delta » reste intégrée à la cotisation. Ce qui nous donne une diminution de près de 27% du montant des cotisations. Soit :

Pour les cotisations des communes :

- Communes de moins de 100 habitants 95,25 euros ;
- Celles entre 100 et 199 habitants 97,51 euros ;
- Entre 200 et 399 habitants 133,33 euros ;
- Entre 400 et 600 habitants 145,74 euros ;
- Entre 601 et 2 500 habitants 0,2589 euros par habitant, plus le delta de la revue de 3,95 euros.
- Les communes de plus de 2 500 habitants 0,2589 euros par habitant, plus le delta de la revue de 6,50 euros.

S'agissant des communautés :

- Pour l'ensemble des communautés de communes ou communautés d'agglomération entre 2 500 et 175 000 habitants, le prix est de 0,0602 euros par habitant, auquel il faut ajouter le delta de la revue de 6,50 euros ;
- Pour la communauté urbaine 12 379 euros, plus le delta de la revue de 6,50 euros.

Y-a-t-il des questions sur ces cotisations arrêtées par le Conseil d'administration ? Non.

Voilà, Monsieur le Président, la fin de mon propos. J'espère ne pas vous avoir trop endormi.

Je vous remercie.
